



COMPTES ANNUELS 2005

Fondation

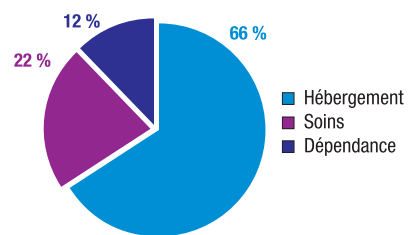


CAISSES D'EPARGNE
pour la solidarité

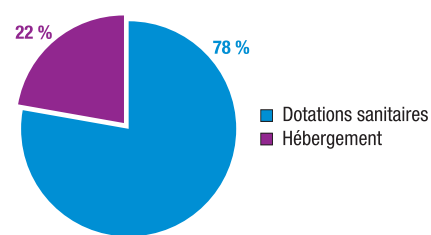
2005, la Fondation en chiffres

69	établissements et services	126,3	millions d'euros de ressources
4 500	places d'accueil	5,8	millions d'euros de dons collectés
2 504	collaborateurs	4,8	millions d'euros consacrés aux opérations d'intérêt général
4 500	abonnés SIRMAD (service, insertion, retour et maintien à domicile)	2,1	millions d'euros de dons affectés aux fondations sous égide par leur fondateur

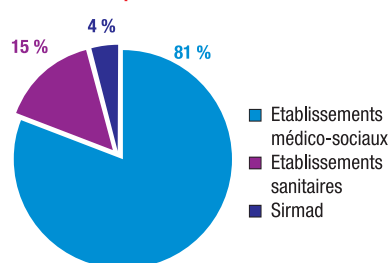
Ressources des établissements médico-sociaux



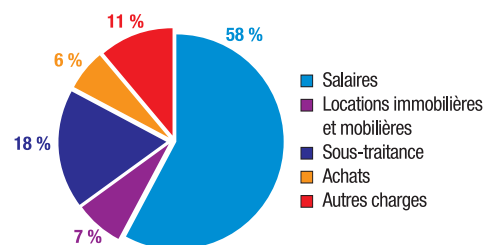
Ressources des établissements sanitaires



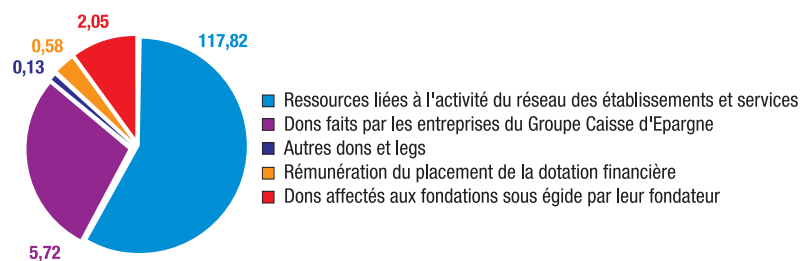
Répartition des ressources du réseau par activité



Répartition des charges du réseau



Répartition des ressources de la Fondation (en millions d'euros)



Rapport de gestion

Document d'information complémentaire au rapport d'activités 2005

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble de l'offre de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité au travers de son réseau d'établissements et services.

Ville	Résidence	Départ
Etablissements		
Agen	De Raymond	Lot-et-Garonne
Allevard	La Ramée	Isère
Aniche	La Sérénité	Nord
Arleux	Le Val de Sensée	Nord
Autun	Village de la Croix Blanche	Saône-et-Loire
Beuvry-la-Forêt	Les Tilleuls	Nord
Cerisy-la-Forêt	L'Abbaye	Manche
Cherbourg	L'Ermitage	Manche
Corbehem	La Quiétude	Pas-de-Calais
Dangy	Les Pommiers	Manche
Dieulefit	Leis Eschirou	Drôme
Dinard RAG	Hôpital Arthur Gardiner	Ille-et-Vilaine
Dinard H	Résidence Arthur Gardiner	Ille-et-Vilaine
Dorignies	Le Nouvel Horizon	Nord
Douai	La Fonderie	Nord
Dunkerque	Val des Roses	Nord
Ecaillon	Du Château	Nord
Epernay	Les Trois Roses	Marne
Felletin	Jean Mazet	Creuse
Flamanville	L'Aubade	Manche
Frontenay-Rohan-Rohan	Des Trois Roix	Deux-Sèvres
Gourbeyre	Les Flamboyants	Guadeloupe
Gouts-Rosignol	La Maison de Gouts	Dordogne
Gruissan	La Bonança	Aude
Guchen	Le Logis d'Aure	Hauts-Pyrénées
Jacob-Bellecombette	Le Clos Saint-Joseph	Savoie
Jouarre	La Houssaie	Seine-et-Marne
Joué-lès-Tours	Les Grands Chênes	Indre-et-Loire
La Rochénard	Clodomir Arnaud	Deux-Sèvres
La Tour-d'Aigues	Le Pays d'Aigues	Vaucluse
La Trinité	Le Beau Séjour	Martinique
La Trinité	La Valériane	Martinique
Lablachère	Les Pervenches	Ardèche
Lambres-lez-Douai	Les Fontinettes	Nord
Le Monteil-au-Vicomte	Clairefontaine	Creuse
Le Poët-Laval	Le Bastidou	Drôme
Lewarde	L'Orée du Bois	Nord

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, reconnue d'utilité publique par décret du 11 avril 2001, est un organisme privé et à but non lucratif qui développe, sur l'ensemble du territoire, trois modes d'intervention :

- **opérateur du secteur sanitaire et médico-social** en sa qualité d'exploitant ou de gestionnaire d'un réseau regroupant 69 établissements et services ;
- **financeur de projets** dans les domaines de l'autonomie et de l'exclusion sociale ;
- **acteur direct de la lutte contre l'illettrisme** en portant elle-même des actions de terrain dans le domaine de l'acquisition ou de la réappropriation des savoirs fondamentaux.

Par ailleurs, dans le cadre de son objet social et conformément à l'article 20 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 et à ses statuts, la Fondation abrite des **fondations sous égide**.

Dans ce contexte, les **comptes sociaux** qui sont présentés rendent compte de l'ensemble des missions réalisées par la Fondation pendant l'année 2005.

La présentation a été élaborée de telle sorte que les différentes activités de la Fondation trouvent la meilleure traduction au plan de l'information financière.

A – LE RESEAU DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2005, la Fondation exploite ou gère **69 établissements et services**, dont les **4 activités du SIRMAD** télé-assistance, délégation de service public, Re-Agir et Sapad. Sur ces 69 établissements et services, 5 sont gérés en mandat de gestion et 2 sont filialisés.

Ville	Résidence	Départ
Lourdes	Le Foyer du Petit Jer	Hautes-Pyrénées
Louviers	L'Ecureuil	Eure
Montigny-en-Ostrevent	L'Ostrevent	Nord
Noth CRRF	André Lalande	Creuse
Notre-Dame-de-l'Osier	Bon Rencontre	Isère
Ostricourt	Charles Vanel	Nord
Perpignan	Jean Balat	Pyrénées-Orientales
Poitiers	Les Sacrés Cœurs	Vienne
Roanne	Le Rivage	Loire
St-Etienne-de-St-Geoirs	Le Moulin	Isère
St-Georges-de-Didonne	L'Œillet des Pins	Charente-Maritime
St-Georges-sur-Baulche	Du Village	Yonne
St-Mandé	Lanmodez	Val-de-Marne
Salles-d'Aude	Jules Séguéla	Aude
Saméon	Le Pevele	Nord
Sin-le-Noble	Pierre Wautriche	Nord
Soultz-sous-Forêts	Le Soultzerland	Bas-Rhin
Tullins	L'Arc en Ciel	Isère
Usson-du-Poitou	La Nougeraie	Vienne
Vauvert	L'Accueil	Gard
Yvetot	Les Dames Blanches	Seine-Maritime
Services		
Sapad	à Sin-le-Noble	Nord
Sirmad Corrèze Délégation	à Naves	Corrèze
Sirmad Téléassistance	à Limoges et Grenoble	Creuse
Sirmad Re Agir	à Noth	Creuse
Filiales		
Alès	Le Clair Logis	Gard
St-Georges-de-Didonne	L'Œillet des Pins	Charente-Maritime
Mandats de gestion		
Givors	Saint-Vincent (EHPAD)	Rhône
Givors	Saint-Vincent (EHPA)	Rhône
Guéret	Maison d'accueil du Vernet	Creuse
Pléchatel	Le Plessis Bardoult	Ille-et-Vilaine
Schiltigheim	Les Pâquerettes	Bas-Rhin

Les établissements et services qui ont rejoint la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité en 2005 sont indiqués en couleur.

62 établissements et services sont agrégés pour l'élaboration des comptes sociaux arrêtés le 31 décembre 2005 :

- 41 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- 13 établissements pour personnes âgées (EHPA) ;
- 1 établissement pour personnes handicapées ;
- 3 établissements sanitaires : l'hôpital de Dinard en Ille-et-Vilaine, le centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle "André Lalande" dans la Creuse ainsi que le centre de soins de suite et de réadaptation nutritionnelle "La Valériane" en Martinique ;
- 4 services d'aide à domicile et d'assistance téléphonique.

Au cours de l'exercice 2005, le réseau de la Fondation, qui regroupe les établissements et services, a développé ses **activités** notamment avec l'intégration des 13 établissements de l'association COLE et de son service d'auxiliaires de vie sociale (SAPAD).

Cette opération ainsi que la reprise des structures soit en mandat de gestion, soit en reprise directe, expliquent la progression du total du bilan qui passe de 100,4 à 117,4 millions d'euros, ainsi que l'augmentation des charges et des produits de plus de 50 %.

En ce qui concerne le compte de résultat, la mise en œuvre de la tarification à l'activité (T2A) dans les établissements sanitaires, l'enregistrement de pertes exceptionnelles pour 400 milliers d'euros, conséquence d'agissements délictuels dans un établissement ayant donné lieu à des poursuites devant les tribunaux, et l'effet "année pleine" pour les établissements intégrés au cours de l'année 2004 complètent l'explication de la variation.

Dans ce contexte, la majorité des établissements et services (34) est en excédent (2 435,2 milliers d'euros), et ceux (28) qui sont en déficit (3 293,1 milliers d'euros) font l'objet d'un suivi particulier afin de mettre en œuvre, avec les autorités de contrôle et de tarification, des solutions durables d'équilibre. Au total, le déficit du réseau des établissements et services s'établit à la clôture de l'exercice à 857,9 milliers d'euros.

B – LES ACTIVITES DU SIEGE DE LA FONDATION

Le conseil d'administration et le bureau se sont réunis trois fois au cours de l'exercice. Pour mener à bien les différentes activités de la Fondation, le siège de la Fondation assure notamment :

- la direction générale, l'animation et la communication de l'ensemble ;

- les prestations au réseau des établissements et services et les actions d'études, de recherche et de conception pour en conduire le développement ;
- la mise en œuvre des opérations d'intérêt général arrêtées par le conseil d'administration ;
- le suivi des fondations abritées ;
- la gestion de la trésorerie commune.

Conformément à la décision du conseil d'administration, et afin de rassembler sur le site de Paris l'ensemble des activités opérationnelles du siège, la fermeture de la plate-forme administrative située à Mittelhausbergen (Alsace) a été réalisée en juillet 2005.

Une politique active de rencontres professionnelles et de partenariats

Afin de favoriser les échanges des pratiques et des savoirs dans ses secteurs d'activité, et être force de proposition auprès des pouvoirs publics et des grands acteurs de la vie sociale, la Fondation organise plusieurs fois par an des rencontres.

Les "Diagonales" ont réuni les professionnels, les universitaires, les associations et les partenaires de la Fondation pour croiser les regards et débattre des enjeux dans le domaine de l'exclusion sociale sur le thème "Les jeunes et l'exclusion", en juin 2005, et dans celui du sanitaire et médico-social sur le thème "Dépendances, handicaps, maladies : aider les familles, l'entourage et les professionnels", en décembre dernier.

A ces deux rendez-vous semestriels s'ajoutent régulièrement d'autres rencontres, intitulées les "Focales", autour, cette fois, d'un auteur ou d'un réalisateur ou encore d'un artiste dont l'œuvre est en relation avec les activités de la Fondation. Ainsi elles ont accueilli, en 2005, le docteur ZEKRI-HURSTEL, le professeur BENTOLILA, Michel CHEVALET et Claude DUNETON.

Par ailleurs, chaque signature de convention entre la Fondation et un organisme — dont elle a choisi de soutenir le projet dans le cadre des opérations d'intérêt général — ainsi que chaque inauguration et pose de première pierre relatives au développement du réseau d'établissements, font l'objet d'une information auprès des médias directement concernés par les activités de la Fondation.

Cette même information est diffusée auprès de différents réseaux de correspondants du Groupe Caisse d'Epargne, sur le site internet institutionnel et sur l'intranet, de manière à rendre régulièrement compte aux donateurs des actions de la Fondation.

La Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile, la Fédération nationale des Pact-Arim, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, le CEA et le réseau A.P.P.R.O.C.H.E, le CREAMI Roubaix, la Fédération

nationale des centres d'information et de conseils sur les aides techniques, la Fédération nationale des orthophonistes, Handicap international, l'ANLCL, l'établissement public d'insertion défense et le Crédit Foncier pour le prix "Confort de vie" sont ainsi devenus des partenaires à long terme avec lesquels la Fondation travaille désormais pour le développement des solidarités.

Enfin, dans le cadre de la reprise et de la création d'établissements, les livrets d'accueil correspondants sont créés et diffusés — comme la loi le préconise — aux résidents accueillis, à leur famille et bien entendu aux élus et partenaires locaux de chaque établissement. En 2005, une vingtaine de livrets d'accueil ont ainsi été édités.

La gestion des ressources humaines et des relations sociales

L'année 2005 a été consacrée à la consolidation des actions lancées en 2003, notamment dans le cadre de l'accord collectif d'entreprise du 29 avril 2003 concernant l'application progressive de la convention collective FEHAP des établissements privés à but non lucratif. En fin d'année 2005, 25 établissements et services appliquent les dispositions de la CCN 51.

Par ailleurs, l'orientation d'une partie de l'activité de la Fondation vers le secteur du maintien à domicile des personnes dépendantes s'est concrétisée par la signature, le 25 avril 2005, d'un accord collectif d'entreprise — d'application progressive — des dispositions de la Branche UNA (auparavant UNASSAD). Cet accord collectif a été agréé début octobre 2005 par les ministères compétents. A ce jour, il concerne un service d'aides ménagères à domicile.

Sur le plan du développement des compétences et de la formation professionnelle continue, la Fondation a défini une politique nationale de formation pour les trois prochaines années tournée vers la professionnalisation des salariés les moins qualifiés, le renforcement des compétences et la démarche Qualité. Parallèlement, elle a fait adhérer l'ensemble de ses établissements et services à l'Organisme paritaire collecteur agréé de la branche UNIFED, UNIFAF.

Au-delà de ces actions d'envergure, plus de 800 salariés auront été intégrés au cours de l'exercice, consécutivement à la politique de développement du réseau des établissements et services. Les effectifs de la Fondation sont ainsi passés de 1 700 personnes en fin d'année 2004 à 2 500 personnes en fin d'année 2005.

La gestion de la trésorerie commune

L'ensemble des trésoreries disponibles des établissements ainsi que les sommes collectées en attente d'emploi sont centralisées par le siège. Cette trésorerie commune est placée en SICAV monétaires et en emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2005, elle s'élevait à 13,9 millions d'euros contre 12,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les revenus se sont élevés à 180 K€ représentant un rendement comptable de 1,91 % sur une trésorerie moyenne annuelle de 9,4 millions d'euros.

La gestion de la dotation

Afin de traduire la pérennité du placement de la dotation financière, l'emploi des fonds a été inscrit à la clôture de l'exercice en "Immobilisations financières".

La dotation financière est gérée par un comité financier, composé du trésorier et de deux personnalités qualifiées, chargé de conseiller le président et le conseil d'administration. Depuis le 14 décembre 2003, la gestion des fonds de la dotation est assurée par la société Gérer au travers d'un F.C.P. dédié.

Le montant de la dotation, après abondement de 10 % du résultat de l'exercice 2004, s'établit à 15 529 373,28 euros. Sur l'exercice 2005, la gestion financière de la dotation dégage un excédent de 577 918,08 euros. La performance s'apprécie à 3,42 % et le rendement comptable à 3,72 %.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Fondation, 10 % au moins du produit annuel du placement de la dotation financière vient en abonder le montant, la différence complète les ressources annuelles du siège.

C – LES RESSOURCES ET LES EMPLOIS DE LA FONDATION

Les **financements de projets** et **les actions de terrain** associés aux opérations d'intérêt général se sont poursuivis grâce à la pérennisation des ressources.

La détermination des caisses d'épargne et de prévoyance et des principales filiales du Groupe Caisse d'Epargne permet d'atteindre en 2005 un montant de contributions de 5,8 millions d'euros.

Avec l'accord spécifique de certains donateurs, une somme de 0,49 million d'euros est venue compléter, en fonds dédiés, le financement — immobilisations et équipements — des opérations de création et de restructuration des établissements de la Fondation, pour le porter à 0,89 million d'euros. Cette ressource affectée s'inscrit pleinement dans la réalisation des missions fixées à la Fondation par ses fondateurs.

Les charges engagées par les directions opérationnelles du siège, pour assurer la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la diffusion des interventions dans le cadre des financements de projets et des actions de terrain, représentent environ 18 % des dons comme en 2004.

LES OPERATIONS D'INTERET GENERAL

Les opérations d'intérêt général ont été complétées. Elles contribuent à ce que la Fondation participe au développement d'une société plus solidaire, par la réalisation d'innovations sociales, la constitution d'une expertise dans ces matières et la participation aux débats sur le secteur.

Dans le champ de la lutte contre l'exclusion sociale, les opérations d'intérêt général sont :

"Savoirs pour réussir" pour proposer aux jeunes adultes un parcours vers l'acquisition des savoirs de base ;

"Mieux lire et mieux écrire pour mieux accompagner" afin de soutenir les personnes en activité dans la réacquisition des savoirs fondamentaux ;

"Soutiens, outils, recherches" pour développer les outils pédagogiques adaptés, et soutenir des actions dans le domaine.

Elles ont été complétées en 2005, par le conseil d'administration de la Fondation avec : **"Habitat et santé"** pour permettre à des populations exclues, en agissant sur le volet du logement associé aux problématiques de santé, de développer des projets d'insertion, un retour à un lieu de vie autonome ou de renouer un lien social ;

"Innovation et entreprises d'insertion" pour accompagner les nouveaux entrepreneurs sociaux et accompagner la diffusion des bonnes pratiques en matière d'insertion.

Dans le champ de la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie, les opérations d'intérêt général sont :

"La mise en réseau des services" pour contribuer à l'évaluation des besoins, l'élaboration des préconisations et la coordination des offres de services ;

"L'adaptation du logement à la perte d'autonomie" dans la prise en compte des adaptations nécessaires au soutien à domicile notamment grâce aux nouvelles technologies ;

"L'évolution de la prise en charge en établissements" pour favoriser l'amélioration de l'accueil et la création de nouveaux services autour d'établissements "lieu de ressources" ;

“La prise en compte du droit des personnes dans le système de santé” pour accompagner les personnes dans l’expression de leurs attentes ;

“Soutiens” en association notamment avec les grands acteurs du secteur.

Elles ont été complétées, en 2005, par le conseil d’administration avec l’opération “L’aide aux aidants” pour développer et soutenir la prise en compte des solutions de répit.

Au cours de l’exercice 2005, un montant de 4,8 millions d’euros a été consacré au développement des opérations d’intérêt général.

Dans le champ de l’autonomie, 3,3 millions d’euros ont été utilisés pour accompagner des projets, sélectionnés par un comité de pilotage, dont certains s’inscrivent dans le cadre des grands partenariats signés par la Fondation.

Les dépenses de mise en œuvre engagées par le siège pour conduire cette activité représentent environ 13 % des ressources qui y sont affectés.

Dans celui de la lutte contre l’exclusion sociale et l’illettrisme, le déploiement du dispositif “Savoirs pour réussir” s’est poursuivi et justifie l’essentiel des 1,5 million d’euros affectés à ce domaine.

La Fondation accompagne sur le terrain, au côté des caisses d’épargne et de prévoyance candidates, le processus “Savoirs pour réussir”.

Au 1^{er} avril 2006, cinq associations “Savoirs pour réussir” sont actives sur le territoire (Marseille ; Châlons-en-Champagne ; Chambéry ; Le Havre et Bordeaux) . Elles accueillent près de 300 jeunes adultes en situation d’illettrisme.

Cet engagement spécifique des équipes de la Fondation, dans la conception et la mise en place, explique que, pour cette activité, les coûts d’accompagnement et de mise en œuvre du siège se situent à 45 % environ des ressources allouées.

D – LES FONDATIONS SOUS EGIDE

Au 31 décembre 2005, la Fondation abrite 9 fondations sous égide créées par des caisses d’épargne et de prévoyance.

Ces fondations soutiennent des projets, développés sur leur territoire, notamment dans les domaines de la prévention et l’accompagnement de la perte d’autonomie, de l’aide aux personnes défavorisées menacées par l’exclusion, de la lutte contre l’illettrisme ou encore de la recherche médicale associée au grand âge.

En 2005, la création des Fondations “Caisse d’Epargne de Basse-Normandie” et “Auvergne-Limousin” a été ratifiée par le conseil d’administration de la Fondation et le renouvellement des contrats arrivés à échéance a été réalisé.

Les activités des fondations abritées se sont développées grâce à des versements des fondateurs pour 2,05 millions d’euros en 2005 contre 1,3 million en 2004.

Des projets ont été soutenus à hauteur de 1,7 million d’euros et les engagements nets à réaliser s’établissent à 239 milliers d’euros.

Conformément aux conventions passées avec les fondateurs, la Fondation a prélevé 70 milliers d’euros soit environ 3,4 % des versements pour couvrir les frais de gestion engagés au titre de ses prestations.

E – PERSPECTIVES 2006

Le réseau d’établissements et services, tout en continuant sa progression quantitative, consolide une diversification. Celle-ci s’exprime tant dans le champ sanitaire (audit de reprise d’un établissement de rééducation fonctionnelle), que dans celui du handicap (construction en cours d’établissements et élaboration de projets en partenariat avec le secteur hospitalier public), et du maintien à domicile.

D’autre part, le réseau d’établissements et services approfondit sa structuration par le déploiement d’une politique de formation, d’une stratégie immobilière et d’une démarche qualité.

Dans ses interventions comme **financeur de projets** et **acteur de terrain**, la Fondation, en 2006, est en mesure de procéder à l’évaluation de projets conduits pendant trois ans, ce qui lui permettra de participer activement au débat public, par la mise à disposition de préconisations (exemple : recommandation pour le logement adapté pour les personnes âgées et les personnes handicapées).

Dans le champ de la lutte contre l’illettrisme, la Fondation, avec les caisses d’épargne et de prévoyance concernées, poursuit la montée en puissance du dispositif “Savoirs pour réussir” avec la création envisagée de neuf nouveaux sites.

La Fondation s’engage, par ailleurs, dans de nouveaux champs que le conseil d’administration a définis avec le démarrage de deux opérations d’intérêt général dans le secteur de la lutte contre l’exclusion sociale “Habitat et Santé” et “Innovation et Entreprises d’Insertion”.

Comptes sociaux

BILAN

ACTIF	Note	31/12/2004	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	4/5	604	768
Immobilisations corporelles	4/5	57 166	67 542
Immobilisations financières et titres de participation	4/5/6	1 676	17 000
Valeurs mobilières de placement	8/12	23 618	12 329
Disponibilités		3 390	4 027
Clients et autres créances	7/12	13 061	15 011
Comptes de régularisation	9	936	765
Total ACTIF		100 451	117 442
Engagements reçus	14	22 025	22 025

PASSIF	Note	31/12/2004	31/12/2005
Dotation financière	10	15 474	15 529
Dotation immobilière nette	10	1 663	1 663
Apports sans droit de reprise	10	2 771	3 396
Excédents affectés et réserves	10	2 007	1 698
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	10	45	1
Résultat de l'exercice	10	-773	-131
Subventions d'investissement	11	7 584	9 505
Fonds propres	10	28 771	31 661
Provisions pour risques et charges	12	2 865	4 811
Fonds dédiés	13	3 385	4 639
Emprunts	7	40 482	45 556
Autres dettes d'exploitation	7	24 948	30 775
Total PASSIF		100 451	117 442
Engagements donnés	14	8 677	12 880

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Note	2004	2005
Achats et approvisionnements		4 343	6 650
Services extérieurs		14 018	20 316
Locations immobilières et mobilières		4 816	7 597
Frais de personnel	18	41 899	67 121
Autres charges d'exploitation		4 960	6 188
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 818	6 415
Charges d'exploitation		74 854	114 287
Charges financières	19	791	1 270
Charges exceptionnelles	20	1 281	1 298
Engagements à réaliser sur ressources affectées	13	3 385	4 239
Total CHARGES		80 311	121 094

EXCEDENT

PRODUITS	Note	2004	2005
Prix de journée, forfaits soins, dotations globales	16	61 762	96 300
Autres ventes et prestations		3 874	7 152
Subventions d'exploitation		1 598	1 730
Produits divers de gestion courante	17	7 848	8 357
Reprise d'amortissements et provisions		706	2 407
Produits d'exploitation		75 788	115 946
Produits financiers	19	669	753
Produits exceptionnels	20	1 715	1 279
Reprises sur ressources affectées	13	1 366	2 985
Total PRODUITS		79 538	120 963
DEFICIT		773	131

Note 1 – Cadre réglementaire – Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable n° 99-01 et n° 99-03 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissements des comptes des associations et fondations et pour le second à la réécriture du plan comptable général.

1.2 Fait caractéristique de l'exercice

L'exercice se caractérise principalement par la reprise des 13 établissements de l'association COLE qui représentent 6,6 % du total de bilan de la Fondation et environ 11,5 % de l'exploitation. Cette reprise s'est traduite par l'ouverture d'une comptabilité spécifique par entité.

Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre réglementaire ci-dessus, il est fait application, d'une part pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et d'autre part pour les établissements sanitaires du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) et des circulaires n° 528 du 30 novembre 2005 et n° 583 du 29 décembre 2005.

La durée de l'exercice est de douze mois et concerne la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

2.2 Changements de méthode

Parc immobilier

Conformément aux orientations fixées par le conseil d'administration dans le cadre de l'externalisation du portage de l'immobilier de la Fondation, des accords ont été conclus avec l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) AXENTIA.

Compte tenu de la réalisation attendue des opérations de transfert au cours du second semestre 2006, les règlements du comité de la réglementation comptable 2002-10 et 2004-06, relatifs à la comptabilisation des immobilisations par composants, n'ont pas été appliqués à la clôture de l'exercice.

En ce qui concerne le patrimoine affecté à la dotation immobilière de la Fondation,

les opérations de transfert requièrent l'accord préalable des autorités de tutelle. Dans l'hypothèse où celui-ci ne serait pas connu à la fin de l'exercice 2006, la comptabilisation par composants des actifs concernés serait alors mise en œuvre.

Autres immobilisations

En ce qui concerne les autres immobilisations corporelles, les dispositions du règlement sur les actifs n'a pas d'incidence significative, compte tenu du caractère non décomposable de ces immobilisations.

Par ailleurs, les durées d'amortissement pratiquées sont proches des durées d'utilisation probables.

Note 3 – Informations sur les règles et les méthodes comptables

3.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

- Bâtiments - Constructions entre 20 et 30 ans
- Agencements - Installations entre 8 et 10 ans
- Matériels et outillages entre 5 et 8 ans
- Mobilier entre 8 et 12 ans
- Matériel de bureau entre 5 et 8 ans
- Matériels et logiciels informatiques entre 3 et 6 ans

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent les placements à long terme de la Fondation et principalement les parts du FCP représentatif de la dotation financière. Les revenus qui résultent du placement de la dotation participent au budget de fonctionnement des activités du siège et relèvent de la gestion courante de la Fondation.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite "premier entré – premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition sauf dans le cas où un engagement de détention jusqu'à l'échéance existerait pour les titres comportant une garantie en capital.

3.4 Fonds statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation immobilière représente la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution, sur le solde des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

3.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir des dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, trouvent cependant leur origine dans des faits survenus au cours de l'exercice ou qui, en raison de leur nature et de leur importance, doivent, en bonne administration, être réparties sur un certain nombre d'exercices.

3.6 Fonds dédiés

Les comptes "Fonds dédiés" correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources qui n'a pu encore être utilisée. La contrepartie des "Fonds dédiés" s'inscrit au compte de résultat sous le compte "Engagements à réaliser sur ressources affectées".

3.7 Legs et donations inscrits au compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice 2005 enregistre 50,5 milliers d'euros à ce titre.

3.8 Ressources - Financements de projets, actions directes ou soutiens

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat. Constituant une ressource principale et non accessoire, ils sont enregistrés en exploitation et non en exceptionnel. Les autres ressources sont comptabilisées en fonction de leurs destinations finales. Ont été enregistrées en produits :

- les ressources encaissées au cours de l'exercice 2005 ;
- les ressources encaissées début 2006 relatives à l'exercice 2005.

En charges :

- les financements réalisés pendant l'exercice ;
- les engagements fermes de financements ;
- le report des ressources non utilisées au cours des exercices antérieurs.

3.9 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Ces prestations ne présentent pas un caractère significatif.

Note 4 – Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

Valeurs	Valeur brute en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 296	420	509	1 207
Immobilisations corporelles	65 338	21 956	7 154	80 140
Terrains	2 941	209		3 150
Constructions et agencements	40 782	13 999	310	54 471
Installations techniques	407	417	4	820
Matériels et outillages	4 618	2 607	70	7 155
Matériels de bureau et mobiliers	7 539	1 893	125	9 307
Autres immobilisations	327	122	5	444
Immobilisations en cours	8 724	2 709	6 640	4 793
Immobilisations financières	1 828	16 134	810	17 152
Comptes sociaux	68 462	38 510	8 473	98 499

Note 5 – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

Valeurs	Amort. - Prov. au 01/01/2005	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amort. - Prov. au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles	692	265	518	439
Immobilisations corporelles	8 172	4 890	463	12 599
Constructions et agencements	4 078	2 499	279	6 298
Installations techniques	88	95		183
Matériels et outillages	1 809	1 110	53	2 866
Matériels de bureau et mobiliers	2 096	1 121	125	3 092
Autres immobilisations	101	65	6	160
Immobilisations financières	152			152
Comptes sociaux	9 016	5 155	981	13 190
Valeur nette	59 446			85 309

Note 6 – Immobilisations financières et titres de participation

(en milliers d'euros)

Titres	% détenus	Valeur brute	Valeur nette
Résidence Clair Logis	100 %	765	765
Résidence L'Oeillet des Pins	100 %	152	0
Sous-total		917	765
Autres immobilisations financières		16 235	16 235
Total 31/12/2005		17 152	17 000
Total 31/12/2004		1 828	1 676

Il n'a pas été établi de comptes consolidés eu égard aux précisions sur les filiales données dans la note 22. L'emploi des fonds de la dotation financière dans le FCP dédié a été inscrit en "Autres immobilisations financières" pour 16 187,2 milliers d'euros.

Note 7 – Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)

Créances	Montant Brut	Provisions	Montant net
Créances résidents, comptes rattachés, caisses pivots, conseils généraux et autres clients	7 859	570	7 289
Autres créances : personnel, Etat, collectivités publiques et divers	9 024	1 302	7 722
Comptes sociaux	16 883	1 872	15 011

Dettes	Montant Brut	Echéances <1 an	Echéances >1 an
Emprunts et assimilés			
Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires et intérêts courus	35 260	2 613	32 647
Autres emprunts	7 067	327	6 740
Dépôts, intérêts courus	3 229	155	3 074
Total	45 556	3 095	42 461
Dettes financières diverses			
Comptes courants d'associés	1 919		1 919
Avances et acomptes reçus	2 301	2 301	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 165	11 165	
Dettes fiscales et sociales	13 540	13 540	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 110	1 110	
Autres dettes	488	488	
Produits constatés d'avance	252	252	
Total	30 775	28 856	1 919
Comptes sociaux	76 330	31 951	44 379

Note 8 – Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)

	01/01/05	Achats	Cessions ⁽¹⁾	31/12/05	Estimation 31/12/05	PV (+) MV(-)	Valeur nette 31/12/05
SICAV							
Ecureuil expansion	3 369	21 794	16 042	9 173	9 207	34	9 173
Ecureuil Trésorerie	442	51	451	43	44	1	43
Ecureuil Monépremière	2 099	1 650	2 675	1 098	1 099	1	1 098
Ecureuil Expansion plus	695	98	285	516	518	2	516
Ecureuil Sociatis	304		306				
Optalis	31		32				
Sous-total	6 940	23 593	19 791	10 830	10 868	38	10 830
FCP							
Gerer 41	15 691		15 999				
OBLIGATIONS	974	491		1 465	1 561	96	1 454
Intérêts courus	13	32		45			45
Sous-total	16 678	523	15 999	1 510	1 561	96	1 499
Total	23 618	24 116	35 790	12 340	12 429		12 329

(1) en valeur d'achat

L'emploi des fonds de la dotation financière dans le FCP dédié, inscrit en "Valeurs mobilières de placement" à la clôture 2004, a été transféré en "Autres immobilisations financières" au 31 décembre 2005 comme indiqué à la note 6.

Note 9 – Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

Actif	31/12/04	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31/12/05
Charges constatées d'avance	137	282	137	282
Charges à répartir				
Charges différées	644		161	483
Frais acquisition immobilisations	155		155	
Sous-total	799		316	483
Comptes sociaux	936	282	453	765

Décidée en accord avec les autorités de contrôle et de tarification avant le 1^{er} janvier 2005, la prise en charge échelonnée de certaines dépenses a été maintenue jusqu'en 2008.

Note 10 – Fonds propres et réserves

(en milliers d'euros)

Situation nette	31/12/04	Résultat	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Fonds propres						
Fonds propres sans droit de reprise	15 474		55			15 529
Fonds statutaires	1 663					1 663
Apports	2 771			625		3 396
Excédents affectés aux investissements	3 112		924	4		4 040
Réserves						
Réserves de compensation et autres réserves	469		574			1 043
Réserves de trésorerie	2 275		18	51		2 344
Report à nouveau	- 3 849		- 1 456		- 425	- 5 730
Résultat sous contrôle d'un tiers financeur	45		- 888	844		1
Résultat de l'exercice	- 773	- 131	773			- 131
Subventions	7 584			1 921		9 505
Provisions réglementées				1		1
Comptes sociaux	28 771	- 131		3 446	- 425	31 661

Note 11 – Subventions d'investissements

(en milliers d'euros)

Subventions	31/12/04	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31/12/05
Subv. Collectivités, établissements publics, caisses de retraite, autres	8 614	2 650	156	11 108
Comptes sociaux	8 614	2 650	156	11 108
Subventions inscrites au résultat	31/12/04	Quote-part virée au résultat	Diminutions de l'exercice	31/12/05
Subv. Collectivités et établissements publics, autres	1 030	708	135	1 603
Comptes sociaux	1 030	708	135	1 603
Valeur nette	7 584			9 505

Note 12 – Etat des provisions

(en milliers d'euros)

Provisions pour risques et charges	31/12/04	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Provisions pour litiges	277			7	148
Provisions pour grosses réparations	1 014	512		19	1 778
Autres provisions	1 574	2 643	761	2 093	2 885
Sous-total	2 865	3 155	1 039	2 248	4 811
Provisions pour dépréciation					
Clients	388	133		244	647
Financières	21			10	10
Autres provisions	833			392	1 225
Sous-total	1 242	133	646	139	1 882
Total	4 107	3 288	1 685	2 387	6 693

L'intégration des 13 établissements de l'association COLE a conduit à répartir les provisions sur chaque structure et notamment les montants réservés pour tenir compte de l'intégration des salariés à la CCN 51 qui représentent à la clôture de l'exercice 934 milliers d'euros repris chaque année jusqu'à la clôture de l'exercice 2008.

Note 13 – Fonds dédiés

(en milliers d'euros)

Ressources	31/12/04	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	31/12/05
Dons au profit de la FCEs	2 577	2 177	3 192	3 592
Dons au profit des fondations abritées	808	808	1 047	1 047
Total	3 385	2985	4 239	4 639

Note 14 – Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2005
Engagements donnés	8 677	12 880
Engagements reçus	22 025	22 025

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées pour les établissements qui n'avaient pas opté, avant leur intégration dans la Fondation, pour un enregistrement en provision.

Les principaux paramètres techniques retenus sont la table de mortalité TV 88/90, la méthode prospective et un taux d'actualisation de 3,3 %.

Le montant ainsi calculé s'établit à 4,5 millions d'euros.

Note 15 - Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

	31/12/2004	31/12/2005
Non-cadres	1 588	2 319
Cadres	87	185
Total	1 675	2 504
Femmes	1 490	2 225
Hommes	185	279
Contrats à durée indéterminée	1 377	1 992
Contrats à durée déterminée	298	512

- Rémunération des dirigeants : aucune rémunération n'est versée aux dirigeants de la Fondation.
- Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce, les conventions passées, directement ou par personne interposée, entre les administrateurs et la Fondation ont fait l'objet d'une information au commissaire aux comptes, lequel a établi le rapport prévu par le décret du 3 mai 2002.

Note 16 - Prix de journée, forfaits soins, dotations globales

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2005
Prix de journée	42 791	66 541
Forfaits soins	10 472	17 868
Dotations globales	8 499	11 891
Total	61 762	96 300

L'augmentation du poste "Prix de journée - Forfaits soins - Dotations globales" est de 56,1 %.

Note 17 - Produits divers de gestion courante

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2005
Produits divers de gestion courante	7 848	8 357
<i>Dont :</i>		
<i>Contributions des caisses d'épargne et de prévoyance</i>	<i>4 993,9</i>	<i>4 302,6</i>
<i>Dons des filiales du Groupe Caisse d'Epargne</i>	<i>1 208,0</i>	<i>1 415,0</i>
<i>Autres dons</i>	<i>0</i>	<i>131,3</i>

Note 18 - Frais de personnel

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2005
Réseau des établissements	39 108	63 858
Directions du siège	2 791	3 263
Total	41 899	67 121

Note 19 - Formation du résultat financier

(en milliers d'euros)

Résultat financier	Exercice 2004	Exercice 2005
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	592	623
Autres produits financiers	77	109
Reprises sur provisions		21
Total	669	753
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	21	10
Intérêts et charges assimilées	770	1 260
Autres charges financières		
Total	791	1 270
Comptes sociaux	- 122	- 517

Les produits financiers sont constitués des revenus de la gestion de la dotation financière.
Les charges financières regroupent les intérêts payés sur les emprunts en cours.

Note 20 - Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2004	Exercice 2005
Produits exceptionnels		
Produits sur l'exercice ⁽¹⁾	1 707	1 276
Produits sur cession de biens immobilisés	8	3
Total	1 715	1 279
Charges exceptionnelles		
Charges de l'exercice	784	656
Charges sur exercices antérieurs	102	82
Dotation aux amortissements et provisions exceptionnelles	395	560
Total	1 281	1 298
Comptes sociaux	434	- 19

(1) La quote-part des subventions pour investissements reprises en 2005 représente 708 K€.

Note 21 – Fondations sous l'égide de la FCEs

(en milliers d'euros)

BILAN

ACTIF	31/12/2004	31/12/2005
Disponibilités	1 210,2	1 603,3
Total ACTIF	1 210,2	1 603,3

PASSIF	31/12/2004	31/12/2005
Fonds dédiés	807,7	1 046,7
Dettes	402,5	556,6
Total PASSIF	1 210,2	1 603,3

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2004	2005
Interventions	800,1	1 685,5
Autres charges	93,6	129,5
Engagement à réaliser	807,7	1 046,7
Total CHARGES	1 701,4	2 861,7

PRODUITS	2004	2005
Contributions	1 334,0	2 053,9
Reprises ressources	367,4	807,8
Total PRODUITS	1 701,4	2 861,7

Les projets retenus en 2005 par les comités de gestion des fondations sous égide ont permis de soutenir des projets dans les domaines :

- de l'autonomie (545,7 K€) ;
- de l'insertion et besoins fondamentaux (280 K€) ;
- de la recherche médicale (170,1 K€) ;
- de l'illettrisme (689,8 K€).

Note 22 – Informations sur les filiales au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)

BILAN

Clair Logis Oeillet des Pins

ACTIF		
Immobilisations	4 711	2 717
Disponibilités	121	49
Clients et autres créances	2 023	845
Comptes de régularisation		48
Total ACTIF	6 855	3 659

PASSIF		
Fonds propres	765	152
Réserves		
Report à nouveau	130	- 1 399
Résultat de l'exercice	50	- 36
Subventions d'investissement	32	
Fonds propres	977	- 1 283

Provisions pour risques et charges	74	
Emprunts	5 368	1 735
Autres dettes d'exploitation	436	3 207
Total PASSIF	6 855	3 659

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		
Charges d'exploitation	2 531	130
Charges financières	179	52
Charges exceptionnelles	31	338
Impôts sur les bénéfices	4	
Total CHARGES	2 745	520

EXCEDENT	49	
----------	----	--

PRODUITS		
Produits d'exploitation	2 747	147
Produits financiers	44	
Produits exceptionnels	3	337
Total PRODUITS	2 794	484

DEFICIT		36
---------	--	----

La situation nette négative a été entièrement provisionnée à la clôture 2004 dans les comptes de la Fondation.

*Rapport
du commissaire
aux comptes*

Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la fondation. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 2.2 et 6 / 8 de l'annexe concernant respectivement :

- le changement de méthode intervenu sur l'exercice en raison de l'application au 1^{er} janvier 2005 des nouveaux règlements sur les actifs relatifs à leur amortissement et dépréciation (CRC 2002-10) et à leur définition, évaluation et comptabilisation (CRC 2004-06) ;
- le changement de présentation de l'emploi des fonds de la dotation financière, reflété dans le poste « Autres immobilisations financières » au 31 décembre 2005 en lieu et place du poste « Valeurs mobilières de placement » tel que pratiqué au 31 décembre 2004.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les nouveaux règlements sur les actifs (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) n'ont pas été appliqués au parc immobilier de la Fondation en raison du projet d'externalisation du portage des biens immobiliers de cette dernière, opération qui devrait se concrétiser sur l'exercice 2006. Compte tenu du coût et des moyens à mobiliser pour appliquer la nouvelle réglementation aux biens immobiliers de la Fondation et de l'opération d'externalisation envisagée à très court terme, nous estimons que l'information communiquée dans la note 2.2 de l'annexe apportent un niveau d'information acceptable pour motiver une dérogation exceptionnelle à la réglementation comptable qui s'applique en la matière au 31 décembre 2005 ;
- Au 31 décembre 2005, le poste « Provision pour risques et charges » comprend une provision d'un montant de K€ 934 correspondant au coût d'intégration des salariés des 13 établissements de l'association Cole, repris par la Fondation sur l'exercice 2005, à la nouvelle convention collective CCN51 tel que l'expose la note 12 de l'annexe. Sur la base des négociations intervenues entre la Fondation, les tutelles et les salariés pour étaler sur quatre exercices (2005 à 2008) l'impact financier de l'application de la nouvelle convention collective, nous avons vérifié le caractère approprié de la provision à la fin de l'exercice ainsi que le rythme de reprise de cette dernière ;
- Votre fondation, comme cela est exposé dans les notes 3.4 et 10 de l'annexe, fait figurer en compte de « Dotation immobilière nette » des apports immobiliers reçus en dotation lors de la création de la Fondation. Nous nous sommes assurés que ce mode de comptabilisation est de nature à traduire de façon adéquate les opérations réalisées.

- Les dons reçus, comme cela est exposé dans la note 3.8 de l'annexe, sont enregistrés soit lorsqu'ils sont effectivement encaissés soit lorsque la Fondation a connaissance d'un engagement ferme du donateur. Pour l'enregistrement des dépenses sur programmes, le fait générateur est la validation par le conseil d'administration ou le directeur général du principe des versements, ceux-ci n'intervenant effectivement qu'après mise au point d'une convention définitive et la réception des pièces contractuelles adressées par le bénéficiaire. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau de la fondation et dans les documents présentés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 21 avril 2006

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Alain Levard

Les comptes annuels 2005 de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Tirage : 2 000 ex. • Edité par les Editions de l'Epargne • Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris • **Publication** : directeur de la publication : Didier-Roland Tabuteau, directeur général de la Fondation • Rédaction des comptes sociaux : Patrick Naudet • Conception et coordination : Marguerite Azcona, chef de la mission communication • Secrétariat de rédaction et contrôle : Estelle Le Moing et Mai Lan Tran • Création et mise en pages : Emmanuelle Valin, 06 12 16 94 39 • **Crédits photos** : William Parra • **Diffusion** : Florent Gambotti, 01 58 40 72 02.

Fondation



CAISSES D'ÉPARGNE
pour la solidarité

Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité
Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001
5, rue Masseran - 75007 Paris